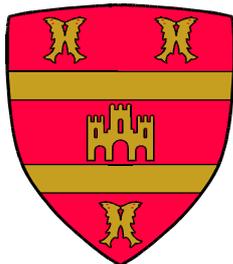


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil seize, le mercredi 21 décembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de monsieur Joël DUPONT.

Présents : Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur O'DONNEL-MURPHY Peter, Monsieur LEMARCHAND Philippe, Madame CERTAIN Nathalie, Madame POISSON Magali, Monsieur LELANDAIS Guillaume, Madame LANGLOIS Céline, Madame PILLET Vanessa, Monsieur QUINET Michel, Madame LEVOYER Thérèse.

Pouvoirs : Monsieur REGNAULT Jacques à Monsieur DUPONT Joël, Madame AUBRIL Aline à Madame PILLET Vanessa, Madame BOSVY Livie à Madame CERTAIN Nathalie, Madame TRAVERT Dominique à Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric à Monsieur QUINET Michel.

Absente : Madame ZEBOULON Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Madame CERTAIN Nathalie

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 18

Date de la convocation : Vendredi 9 décembre 2016

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 23 novembre 2016.

2. Election au conseil communautaire de l'EPCI « Le Cotentin »

Monsieur Dupont, premier adjoint, informe le conseil municipal que, compte tenu de la création au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération du Cotentin, l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Cotentin à partir de cette même date, a défini le nombre de siège pour la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, soit un délégué communautaire. Monsieur Dupont précise, que dans les communes de plus de 1 000 habitants les conseillers communautaires sont choisis par élection. Les conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les conseillers communautaires sortants sont ceux dont le mandat est encore effectif à la date du scrutin. Dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élue devient conseiller communautaire suppléant. Monsieur Dupont informe le conseil municipal que deux listes ont fait acte de candidature. Elles se composent des noms suivants :

Liste déposée le 13 décembre 2016 :

JACQUES REGNAULT (Titulaire) – DENISE VASSELIN (Suppléante)

Liste déposée le 19 décembre 2016 :

MICHEL QUINET(Titulaire) – THERESE LEVOYER (Suppléante)

Monsieur Dupont constate qu'aucune autre candidature n'est déclarée.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs :

- Monsieur Didier LAIGLE
- Monsieur Guillaume LELANDAIS

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de conseillers municipaux : 19

Nombre de votants : 18

Blanc/Nul : 1

Ont obtenu :

Liste JACQUES REGNAULT – DENISE VASSELIN : 13 voix

Liste MICHEL QUINET – THERESE LEVOYER : 4 voix

La liste JACQUES REGNAULT – DENISE VASSELIN est élue.

3. Décisions modificatives

3.1 Budget principal : Décision modificative n° 4

Monsieur Dupont, premier adjoint, propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-après pour permettre la réalisation de l'emprunt relatif au rachat du bail de la résidence Catherine de Longpré conformément à la décision du conseil municipal dans sa séance du 23 novembre 2017 (délibération n° 2016/CM/112) :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	2 400.00 €			
D-627 : Services bancaires et assimilés		2 400.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 400.00 €	2 400.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 400.00 €	2 400.00 €		
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros				1 200 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				1 200 000.00 €
D-2132 : Immeubles de rapport		1 200 000.00 €		
TOTAL D 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 200 000.00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT		1 200 000.00 €		1 200 000.00 €

Après délibération par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal :

- approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

3.2 Budget annexe ancienne distillerie : Décision modificative n° 1

Monsieur Dupont, premier adjoint, propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-après pour permettre d'apporter un complément de crédits à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » afin de procéder au paiement des intérêts de l'emprunt de l'ancienne distillerie :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	200.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	200.00 €			
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance		200.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		200.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	200.00 €	200.00 €		
INVESTISSEMENT				

Après délibération par vote à main levée à l'unanimité le conseil municipal :

- approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

4. Bois de l'enfer : Consultation

Monsieur Dupont, premier adjoint, informe le conseil municipal que la consultation relative à la voirie définitive de la tranche 3 du bois de l'enfer a été lancée. Les offres de prix devront être retournées en mairie pour le 6 janvier 2017 à 16 heures dernier délai. Monsieur Dupont précise que les travaux pourront être réalisés dès le premier trimestre 2017 répondant ainsi à une l'attente des riverains de ce lotissement.

5. Personnel communal

5.1 Création d'un poste dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, monsieur le maire propose de créer un emploi pour intervenir à la cantine scolaire et dans divers bâtiments communaux.

Ce type de contrat est un contrat aidé (CUI-CAE), réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce type de contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil départemental.

Monsieur Dupont, premier adjoint, propose au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de la législation en vigueur, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- Décide de créer un poste d'agent polyvalent en collectivité dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » ;
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de la législation en vigueur, après renouvellement de la convention ;
- Précise que la durée hebdomadaire moyenne du travail est fixée à 20 heures.

6. Questions diverses

Monsieur Dupont informe le conseil municipal d'une réflexion conduite par les membres du comité Saint-Clair relative à la délocalisation de la fête Saint-Clair près du château. Même s'il s'agit pour l'instant d'une simple réflexion, le conseil municipal souhaite rencontrer les membres du comité pour aborder ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.